



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU GERS

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

Tuteur de maisonnée de volontaires du SNU

Service National Universel

Exemplarité, intégrité et rigueur du comportement

DIRECTION OU SERVICE : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

CONTEXTE DU RECRUTEMENT : 23 POSTES A POURVOIR

Poste vacant

Poste susceptible d'être vacant

Création

Date souhaitable de prise de fonction : 15 juin 2020

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service : DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Adresse : CITE ADMINISTRATIVE PLACE DE L'ANCIEN FOIRAIL 32000 AUCH

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : TUTEUR DE MAISONNEE DE VOLONTAIRES DU SNU

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : 10 VOLONTAIRES DU SNU

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE : VACATIONS, OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SEJOUR DE COHESION

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 3 phases successives, dont 2 obligatoires à terme, pour les jeunes de 15 à 16 ans :

- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

La préfiguration du SNU a permis de mettre en œuvre le dispositif à une échelle réduite afin de mobiliser l'ensemble des acteurs, de créer les dynamiques partenariales territoriales et d'identifier les éventuels ajustements en vue de l'extension progressive du SNU à l'ensemble d'une classe d'âge. À cette fin, des premières cohortes de volontaires ont été mobilisées dès l'été 2019 et tout au long de l'année scolaire 2019/2020 dans 13 départements préfigurateurs.

En 2020, dans chaque département, le SNU comprendra :

- Un « séjour de cohésion » de 12 jours environ, du 22 juin au 3 juillet 2020 (arrivée le 21 juin), destiné pour le Gers à 230 jeunes volontaires âgés de 16 ans ou ayant achevé leur année de seconde en juin 2020, organisé sous la direction de mesdames et messieurs les Préfets;
- une première « phase de mission d'intérêt général » pour les jeunes qui auront bénéficié de la première phase de cohésion de juillet 2020 à juin 2021, dans les départements de résidence des volontaires.

Dans chaque département, une équipe projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement par la Mission de préfiguration du SNU. Sous la direction des préfets de département et des recteurs, un comité de pilotage associe les services départementaux de la Préfecture, de l'Éducation nationale, le Délégué militaire départemental, la direction départementale de la cohésion sociale, le Directeur départemental de la sécurité publique, le Commandant du groupement départemental de Gendarmerie, le Commandant du service départemental d'incendie et de secours et la délégation départementale de l'ARS.

Dans chaque département, un centre d'hébergement abrite les premiers séjours de cohésion. Il est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU. Dans le Gers, les Centres se situeront à la ferme de l'Aouille Pouylebon et le Lycée de Mirande.

Dès sa nomination, le chef de centre intègre l'équipe de projet départementale pour participer à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires à l'occasion des premiers séjours. Il dirige les deux séjours de cohésion. Il participe à l'évaluation des séjours successifs et à la définition des aménagements souhaitables.

Il est appuyé dans ses missions par trois adjoints :

- Deux adjoints de direction, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- Un adjoint, conseiller éducatif, chargé des activités, qui coordonne l'ensemble des intervenants et s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes ;

Les appelés sont regroupés en maisonnées de 10 filles ou 10 garçons encadrés par un tuteur de maisonnée. 4 ou 5 maisonnées regroupées constituent une compagnie. Chaque compagnie est encadrée par un capitaine de compagnie et son adjoint, eux-mêmes cadres de compagnie.

Une équipe de soutien de trois personnes, à la disposition du directeur et de ses adjoints, appuie les cadres de contact et les tuteurs. Cette équipe est composée :

- d'un intendant du centre, en charge des aspects administratifs et logistiques, qui dispose idéalement d'un véhicule utilitaire dédié ;
- d'un infirmier, qui peut également assurer la fonction de référent sanitaire et qui dispense les soins infirmiers aux jeunes volontaires et aux cadres, met en œuvre la procédure relative au repérage des jeunes éloignés du système de santé (cf. annexes 4 et 5) et contribue à la promotion de la santé ;
- d'un référent sport et cohésion, chargé de renforcer le continuum éducatif des séjours veillant à fonder, autant que possible, l'ensemble des activités sur la mise en activité et la cohésion

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 40 CADRES ET 230 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES) :

Chaque maisonnée est animée par un tuteur, chargé de l'encadrement de proximité des volontaires. Placé sous l'autorité du capitaine de compagnie et de son adjoint, il fait vivre la discipline courante, mobilise les volontaires en vue des activités prévues et des services confiés à leur maisonnée, et s'assure de la bonne participation au quotidien des volontaires en situation de handicap ou présentant des problèmes de santé. Le tuteur crée les conditions propices à l'objectif de brassage et de cohésion, il veille à susciter un esprit d'appartenance, par exemple au travers de signes de reconnaissance de la maisonnée, qui peuvent faire l'objet d'activités dédiées. En cas de difficulté, il rend compte au capitaine de compagnie ou à son adjoint. Les tuteurs peuvent également, selon leurs compétences et le projet éducatif mis en œuvre, participer à l'animation de certaines activités.

Le tuteur est le premier cadre de contact des volontaires SNU pendant les deux semaines du stage de cohésion, il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime pendant deux semaines. Il veille à développer l'autonomie et la responsabilisation des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel.

1. Accueil et accompagnement des appelés

- Préparer l'accueil des appelés au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, des loisirs, de l'hygiène, etc.

- Accompagner les appelés de jour et de nuit pour toutes les activités : vie courante, sport, formations, tests divers ...
 - Veiller à l'assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée
2. Organisation et discipline de la vie courante
 - Faire connaître et respecter le règlement intérieur du centre
 - Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements
 3. Organisation de la vie démocratique et citoyenne
 - Créer des temps d'échange démocratiques
 - Contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général
 - S'assurer de la réalité du brassage social dans la maisonnée ou dans les activités
 4. Création de l'esprit de maisonnée
 - Créer une cohésion de groupe fondée sur un sentiment d'appartenance à la cellule et sur une saine émulation collective
 - Assurer l'inclusion totale de volontaires à besoins particuliers
 5. Sécurité physique et morale des appelés
 - Faire respecter strictement les mesures de sécurité
 - Identifier les risques, les situations problématiques et savoir agir seul ou en amont des cadres de compagnie
 - Assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile)

Enfin, à la demande des cadres de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut assurer ponctuellement des interventions comme formateur.

Si ses qualifications ou son expérience le permettent, il prend en charge, dans sa maisonnée, des appelés en situation de handicap ou à besoins particuliers.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Les autres services de la direction | <input type="checkbox"/> Les services déconcentrés | <input type="checkbox"/> D'autres ministères |
| <input type="checkbox"/> Les agents du ministère | <input type="checkbox"/> Les cabinets ministériels | <input type="checkbox"/> D'autres acteurs publics |
| <input type="checkbox"/> Les autres directions | <input type="checkbox"/> Le secteur privé | <input type="checkbox"/> Des organismes étrangers |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

TUTEUR DE MAISONNEE DE VOLONTAIRES DU SNU

CONNAISSANCES

- Expérience dans le domaine de l'encadrement dans les armées, l'éducation ou l'animation de mouvements pour la jeunesse
- BAFA/BAFD ou qualification équivalente (scoutisme, ...)
- Psychologie de l'adolescent
- Identification des risques psycho-sociaux
- Sécurité physique et morale des mineurs

Les tuteurs de maisonnée disposent d'un BAFA ou d'une qualification reconnue équivalente. Il peut s'agir, à titre d'exemple, de chefs scouts, d'enseignants, d'éducateurs médico-sociaux ou de la protection judiciaire de la jeunesse ou de personnes disposant d'une expérience d'encadrement dans les armées ou les corps en uniforme. Les tuteurs, avant leur entrée en fonction, suivent une formation préalable dispensée à l'échelle régionale ou départementale, dans les conditions déterminées par le projet régional, conformément au cadrage national.

COMPETENCES

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- Conduire une médiation en situation de crise
- Capacité d'écoute et réactivité
- Exemplarité, intégrité et rigueur du comportement

- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers

VOS CONTACTS RH (NOM, PRENOM, FONCTION, TELEPHONE, ADRESSE ELECTRONIQUE)

Nadine Canton Darnau, cheffe de projet SNU, Cheffe du service vie associative, jeunesse et sports, DDCSPP du Gers
(nadine.canton@gers.gouv.fr)

Bernard Soullignac Chef de Centre (bernardsoullignac@laposte.net)

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt avant le 31 mars 2020 en envoyant un CV et une lettre de motivation à ddcspp-js@gers.gouv.fr

L'objet de la candidature devra mentionner « candidature au poste de Tuteur de maisonnée de volontaires – SNU 2020 ».

Des entretiens individuels de recrutement auront lieu en avril 2020. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux candidats invités à un entretien.